



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	28	11	10

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 novembre 2013

**OBJET : 21-3 - PORT GALLICE
- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE - EXERCICE 2012 -
INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 15 novembre 2013 à 15h00,
Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/11/2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric PAUGET, Premier Adjoint.

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, Mme Marina LONVIS, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, Mme Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

N°Enregistrement :

3153/13

Procurations

Mme Simone TORRES FORET DODELIN à Mme Anne-Marie DUMONT
M. Francis PERUGINI à M. Alain BIGNONNEAU
M. Patrick DULBECCO à M. Jacques GENTE
M. André PADOVANI à Mme Carine CURTET
M. Alain CHAUSSARD à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Marguerite BLAZY à Mme Suzanne TROTOBAS
M. Yves DAHAN à M. André-Luc SEITHER
Mme Agnès GAILLOT à Mme Khéra BADAoui
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
M. Bernard MONIER à M. Georges ROUX
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 22/11/13
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

22 NOV. 2013

Pour le Maire,
L'Adjoint principal,

A. CLAVERIE

Absents : M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Jacques BAYLE, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

21-3 - PORT GALLICE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune d'Antibes Juan-les-Pins a confié l'entretien et l'exploitation du Port Gallice à la Société Anonyme du Port Gallice – Juan-les-Pins – Cap d'Antibes par délibération en date du 6 novembre 1967, à effet du 1er janvier 1968 pour une durée de 50 ans à échéance du 31 décembre 2017.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, la Société Anonyme du Port Gallice a transmis à la Ville le rapport annuel du délégataire pour l'année 2012 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Globalement, la qualité du service rendu aux usagers est constante et de haute qualité.

La société délégataire ne recherche pas le profit, les actionnaires-amodiataires, qui ont 381 places sur 524 équilibrent le budget.

Le nombre de bateaux de passage augmente de +9,43 % soit 859 (785 en 2011), ce qui poursuit les chiffres positifs de l'année précédente.

La redevance versée à la Commune d'Antibes Juan-les-Pins s'est élevée à 74.090,98 € en 2012 (+2,91% par rapport à 2011 qui s'établissait à 71.995,90 €).

Sur le plan environnemental, le Port Gallice poursuit ses investissements en rapport avec sa politique de développement durable, comme l'acquisition de trois scooters électriques pour 10.500 €.

Les nuisances et incivilités ont été considérablement limitées par le recours à une société de gardiennage de nuit et l'interdiction du parking aux deux roues après 20h00.

L'implication du Port Gallice dans la Commune d'Antibes Juan-les-Pins, en liaison avec l'Office du Tourisme, notamment par l'organisation de fêtes traditionnelles est continue.

Conformément à l'article L 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport sera examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux dans sa séance du 7 novembre 2013.

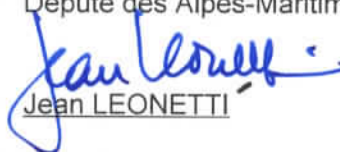
OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel du délégataire « Port Gallice » s'agissant de la délégation de service public du Port Gallice, pour l'exercice 2012.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.21-3 - PORT GALLICE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2012 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de l'acte : 22/11/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/11/2013

Numéro de l'acte : DCM3153-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20131115-DCM3153-13-DE

Date de décision : 15/11/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public